

# 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981

## 15/10. LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

RECONNAISSANT que le matériel génétique fait partie du patrimoine naturel de l'humanité et qu'en conséquence, il devrait être à la disposition de toutes les nations;

RECONNAISSANT EN OUTRE que la conservation du matériel génétique est essentielle pour le maintien et le développement des ressources animales et végétales pour un grand nombre d'utilisations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que les Etats ont le devoir d'assumer la conservation des ressources génétiques;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les Etats qui utilisent ces ressources devraient contribuer à leur conservation;

RAPPELANT la recommandation No 39 de la Conférence de Stockholm de 1972 et les travaux de la FAO, du PNUE et du programme MAB de l'Unesco portant sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981, à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

RECOMMANDE que tous les pays maintiennent une diversité génétique maximale au moyen de mesures de conservation tant *in situ* qu'*ex situ* ;

RECOMMANDE EN OUTRE qu'il soit procédé à des inventaires nationaux des ressources génétiques, qu'elles soient publiques ou privées, dans des banques de gènes, dans des régions protégées ou traditionnellement cultivées, et que toutes ces ressources soient en principe à la disposition d'utilisateurs potentiels, à condition que leur utilisation ne les endommage pas de manière irréversible, ni ne les détruise;

FAIT APPEL aux Etats qui utilisent les ressources génétiques d'un autre pays pour qu'ils contribuent à en faire l'inventaire et à les conserver; et

DONNE INSTRUCTION au secrétariat de l'UICN d'analyser les questions techniques, juridiques, économiques et financières relatives à la conservation. l'accessibilité et l'utilisation de ces ressources dans le but d'établir la base d'un dispositif international et d'une réglementation pour le mettre en œuvre.